

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON EN FAVEUR DE LA VILLE  
KIOSQUE DU DISTRIBUTEUR A BILLETS  
SITUE AVENUE LEON JOUHAUX - GRAVELINES**

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-9°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Considérant que la Caisse d'Épargne Hauts-de-France a fait savoir qu'elle cesserait d'occuper le kiosque du distributeur de billets situé Avenue Léon Jouhaux à Gravelines, hameau des Huttes et que ce distributeur ne serait plus opérationnel à compter du 30 septembre 2023,

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France, de céder à titre gratuit le kiosque du distributeur de billets à la Commune,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'accepter le don, en faveur de la Commune du kiosque du distributeur à billets situé Avenue Léon Jouhaux à Gravelines par la Caisse d'Épargne Hauts-de-France, à compter du 23 Novembre 2023.

**Article 2 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **08 NOV. 2023**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **08 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **08 NOV. 2023**